

Visa FFSP permanent : 68 – 340M

Parcours permanent de Mulhouse
Au Fil de l'eau et du Rail
Permanente Wanderstrecke
Am Wasser und an der Straßenbahn



Distance / Streckelänge : 13 Km

MULHOUSE

68 / Haut-Rhin / FRANCE



Départ / Start : De 8h00 à 16h00
Arrivée / Ziel : Fermeture / Geschlossen 18h00

Fermé / Geschlossen
Mercredi / Mittwoch / Mois d'Août / August
Café de la Ceinture
4 rue de Sausheim
Illzach-Modenheim
En face du / Gegenüber Garage Renault

Für Deutschland und Schweiz
Sortie autoroute / Ausfahrt Autobahn 19
Suivre / richtung Illzach Modenheim
En venant de Belfort par l'A36
Sortie autoroute 18a suivre Illzach Modenheim

La Fédération Française des Sports Populaires
est reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n° 012156 du 02 août 2001

Agrément ministériel national du 20 juin 2006



Partenaires de la FFSP

Partenaire du CD68

Internet : <http://www.ffsp.fr>

Parcours permanent

Autorisation FFSP : 68 – 340M

Informations générales : Le parcours permanent Mulhouse au Fil de l'Eau et du Rail répond aux directives fixées par la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) affiliée à la Fédération Internationale des Sports Populaires (IVV).

Trajet : Parcours de 13 km à travers la ville sans difficultés particulières.

Participation : 1,80€ : il vous sera remis le descriptif du parcours et la licence de participation.

Accès au parcours :

Parcours ouvert toute l'année sauf le mercredi et durant le mois d'août

Café de la Ceinture, rue de Sausheim, 68110 Illzach-Modenheim

Le Bar PMU est situé en face du Garage Renault. Nombreuses possibilités de parking à proximité

En hiver, par temps de neige et/ou de verglas, certains tronçons enneigés et non déblayés peuvent présenter un danger.

Assurance :

La FFSP est garantie en RC auprès de GROUPAMA. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident ou de vol.

En cas d'urgence, appel au n° 112.

Contrôle :

Le parcours est balisé de temps à autre avec des repères bleu sur certains panneaux de signalisation & par des autocollants IVV. Au départ il vous sera remis un descriptif détaillé du parcours ainsi qu'une licence de participation sur laquelle vous devez relever des indices. Ces indices vous permettront, à l'arrivée, d'obtenir les tampons IVV de participation et de kilométrage. Les indices seront changés régulièrement au cours des semaines.

Tampon de validation IVV:

Le tampon IVV pour la participation sera apposé quatre fois par an et qu'après l'accomplissement du parcours et uniquement sur présentation de la licence de participation et à la condition que le nom inscrit sur la licence soit identique à celui figurant sur le carnet de validation.

Le tampon de validation pour le kilométrage effectué est délivré sans restriction. Il est cependant nécessaire de vous procurer une licence de participation à chaque nouvelle participation.

Contact :

Yves CLOG au 06.11.59.40.59 ou par Email : yves.clog@neuf.fr

Roger MUSCH au 03.89.51.07.21

PROXY Sécurité
Société Privée

www.proxysecurite.fr

49 rue du Général De Gaulle 68460 LUTTERBACH
Tél. : 0974 762 894



Sàrl

HEITZLER PEINTURE
Isolation façade int/ext
Décoration intérieure

8 rue de Pfetterhouse
68580 SEPPOIS LE HAUT
Tél. 03 89 25 04 95
Port. 06 84 35 06 25